

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 002-979/15/BC

■ Location d'un espace pour la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à la Foire Internationale de Marseille - édition 2015

DCOM 15/13179/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Foire d'Automne, événement traditionnel de la rentrée, est devenu un lieu et un moment d'échanges et de rencontres incontournables avec les habitants et les visiteurs.

C'est l'occasion de présenter MPM comme une Institution au service des habitants et des communes, qui porte des projets structurants de premier plan.

La charge financière de Marseille Provence Métropole, en ce qui concerne la location d'un espace partiellement aménagé de 545 m2 et les dépenses afférentes (location, pose et dépose de la structure, nettoyage, branchements électriques, accès internet et autres...) n'excèdera pas 95 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Foire de Marseille est un événement traditionnel, lieu d'échanges et de rencontres idéal pour expliciter aux habitants de la Communauté urbaine les projets d'agglomération,
- La nécessité de louer un espace sur lequel sera installé le stand de Marseille Provence Métropole,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la location par Marseille Provence Métropole d'un espace de 545 m2 à la Foire Internationale de Marseille pour un montant n'excédant pas 95 000 euros TTC.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Communauté urbaine – fonction 023 – nature 6233 – sous-politique A710 .

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER